

**COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE
DE LA SEINE - MARITIME**

Association loi de 1901

76.creal@laposte.net ; <http://www.creal76.fr/>

Président du CREAL-76 : Jean-Michel Sahut

434, quai Hilaire Tertre 76940 La Mailleraye-sur-Seine

Téléphone : 02.35.37.48.60. Courriel : jmf.sahut@wanadoo.fr

***Lettre ouverte à Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP
au sujet de la commémoration du 110^{ème} anniversaire de la loi de la loi de
Séparation des églises et de l'État du 9 décembre 1905***

Rouen, le 3 août 2015

Cher ami,

Le 30 mai dernier, une réunion publique coorganisée par la Fédération (76) de la Libre Pensée et le CREAL-76 s'est tenue à Rouen. Cette réunion avait pour objet de réaffirmer la nécessité portée par nos deux associations de militer pour l'abrogation de la loi Debré de 1959.

Christian Eyschen, vice-président de la FNLP, a fait part de l'initiative de la Fédération nationale de la Libre Pensée d'organiser le 5 décembre prochain une manifestation nationale sur ce mot d'ordre pour marquer le 110^{ème} anniversaire de la loi de Séparation de 1905. Manifestation ouverte à toutes les associations laïques dans leurs diversités... nous a-t-il assuré.

L'absence voulue et assumée d'un appel unitaire soumis à la discussion d'un maximum d'organisations et associations concernées par le thème central de la mobilisation, à savoir l'abrogation de la loi Debré, n'a pas manqué, dès la conférence de ce 30 mai, de susciter des remarques quelque peu inquiètes. Il est vrai, et cela a été également évoqué, qu'une démarche "unitaire" conduit souvent à des polémiques, chipotages et, pourquoi ne pas le dire, marchandages divers et laborieux. Mais n'est-ce pas le prix à payer pour construire une mobilisation la plus large et massive possible ? D'autant que nous en avons le temps.

Cette initiative unilatérale de la FNLP n'a pas manqué de susciter un débat lors de notre Conseil d'administration du 24 juin. Il est toujours désagréable de se trouver devant le fait accompli. Il ne resterait plus en ce cas que deux attitudes possibles à tenir : ne pas participer et être désigné comme traître au Serment de Vincennes ou participer en tant que supplétifs ralliés à des mots d'ordre élaborés de l'extérieur. Ce n'est pas très engageant !

Que la FNLP acte la nécessité de marquer par une manifestation nationale l'anniversaire de la loi de 1905 ne peut que recueillir notre approbation. À partir de là, et de notre point de vue, il convient d'entreprendre, sans préalable mais en recherchant le consensus, le long et nécessaire travail de rassemblement pour convenir d'une date, élaborer un appel unitaire et construire une mobilisation populaire ; et là il semble que nous ne soyons plus sur la même longueur d'onde.

Après être restée longtemps dans un oubli qui nous inquiétait, la laïcité est revenue au devant de la scène, pour de bonnes raisons parfois, pour de mauvaises plus souvent, ce qui n'apaise pas notre inquiétude. Elle fait l'objet, trop souvent, de récupérations voire de falsifications que les laïques ont bien du mal à juguler faute de disposer d'un moyen d'expression collectif. C'est la raison principale pour laquelle la réalisation d'une grande

démonstration laïque est à l'ordre du jour. Mais encore faut-il veiller à éviter la dispersion voire la division et pour cela ne rien négliger dans la recherche de propositions convergentes.

Nous pouvons nous retrouver sur la nécessité d'une expression publique et massive des laïques dont on sait la diversité des sensibilités et des champs d'intervention. L'anniversaire de la loi de Séparation en est une bonne occasion. Nous pouvons nous retrouver sur l'axe central de cette mobilisation : l'abrogation de la loi Debré de 1959. Pour autant, il nous semble nécessaire d'en reconsidérer les modalités d'organisation qui doivent passer par la recherche de la plus large unité des organisations et des associations de défense et de promotion de la laïcité, unité qui se concrétiserait par un texte d'appel commun et une prise en charge commune de la mobilisation.

Est-il concevable que de grandes organisations laïques ne soient pas sollicitées (par exemple les organisations syndicales de l'Éducation nationale dont certaines ont pris des résolutions de congrès allant dans le sens de l'abrogation de la loi Debré) ? Mais aussi que d'autres plus modestes ou locales comme le CRÉAL-76 * ne puissent pas apporter un concours actif et militant à la réalisation d'une manifestation nationale ? La fonction d'une telle manifestation est plus de montrer la vitalité (y compris dans sa diversité !) de l'attachement au principe de laïcité que de rechercher un quelconque et illusoire leadership !

Il n'est pas encore trop tard pour entreprendre les démarches unitaires qui nous semblent nécessaires. La façon dont la laïcité est aujourd'hui accommodée à toutes les sauces appelle à une réaction salutaire. La FNLP a toute légitimité pour y œuvrer mais elle ne peut pas le faire en préemptant cette indispensable manifestation, laissant entendre être seule porteuse de cette légitimité.

Menons le débat dans l'unité et dans le seul intérêt de la laïcité et ouvrons par une manifestation nationale en décembre 2015 la voie vers la création d'un front uni pour la défense et la promotion de la laïcité.

Bien cordialement à toi,

Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

* Le CREAL 76 est à l'initiative de l'Observatoire de la Laïcité Scolaire 76 regroupant syndicats (FSU, SNUipp, SNUep, SUD-Education), associations (FCPE, DDEN, ICEM), quelques élu-e-s. L'OLS76 a notamment élaboré une pétition pour l'abrogation de la Loi Debré qui a recueilli environ 2000 signatures essentiellement départementales.